

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 1^{er} décembre 2009

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2009
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil).
2. Planification financière communale
3. Budget 2010
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Investissement et financement : Rénovation du mur du cimetière
 - 3.3. Investissement et financement : Assainissement de trottoirs
 - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Modification du règlement scolaire
5. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations
6. Règlement sur le droit de cité communal – approbation
7. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
8. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune ainsi que les jeunes citoyens ayant eu leur majorité civique cette année.

Le journal d'informations l'Ecureuil 94 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 2 novembre 2009, faisant office de convocation,
- par affichage au pilier public dès le 30 octobre 2009,
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 44 du 30 octobre 2009,
- par l'envoi du journal d'informations l'Écureuil N° 94 dès le 20 novembre 2009, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le jeudi 26 novembre 2009 à 12h.00 avec 1'462 citoyens ayant le droit de vote. Au 1^{er} décembre 2009, notre village compte 2'123 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Francis Gendre (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Gilbert Dévaud
- Secteur 3 : M. Marc Maillard

M. Gilbert Dévaud est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **81 participants dont 81 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2009

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 22 avril 2009 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Écureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Planification financière

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2011-2015.

Plusieurs diapositives sont montrées sur l'évolution des dépenses liées, sur le cash-flow et sur la marge nette d'autofinancement. M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2011-2015.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la RPT (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires
- évolution de la population en fonction des futurs lotissements projetés
- simulation des effets de la nouvelle péréquation financière.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement.

La discussion n'est pas demandée sur cet objet.

Point 3 Budget 2010

3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2010 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 94.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il

donne plusieurs informations sur la calculation de ces budgets. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 6'259.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de fr. 977'000.00.

Suite à ses explications, M. Jean-Noël Gendre passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

En date du 4 novembre, la Commission financière a tenu une séance d'analyse et d'explication sur le Budget 2010 avec le responsable du dicastère des Finances au Conseil communal et le Secrétaire communal. Elle a pris note avec satisfaction que le projet de Budget 2010 est équilibré et qu'il présente, après des années de déficit, un résultat légèrement positif. Les adaptations de la cote fiscale et les hausses de taxes décidées ces dernières années portent aujourd'hui leurs fruits.

Cela dit, les indicateurs financiers calculés au 31.12.2008 par le Service des Communes demeurent critiques, notamment pour ce qui est de la capacité de financement des investissements (en particulier, la Marge Nette d'Autofinancement est toujours négative). On le constate avec les investissements soumis à cette Assemblée : bien que peu coûteux, ils doivent être financés par l'emprunt.

Au vu de cette situation, la Commission financière ne peut que renouveler aux Autorités communales les recommandations formulées dans son Rapport à l'AC sur le Budget 2009 :

- *au plan des dépenses, poursuivre un monitoring strict et rechercher l'autofinancement des centres de coûts, en particulier pour les déchets verts, tout en calculant pour l'Aigle Noir les coûts effectifs de la partie administrative de cet objet*
- *au plan des recettes, mener à bien la réalisation de nouveaux lotissements et poursuivre les travaux sur la zone de développement*
- *pour la planification financière, en faire un instrument plus opérationnel de pilotage du ménage communal.*

Vu ce qui précède, la Commission financière émet un préavis positif sur le Budget 2010 soumis à cette Assemblée.

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les budgets.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé à la présentation des divers objets soumis à décision avant le vote final du budget communal.

3.2. Investissement et financement : Rénovation du mur du cimetière

M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable du cimetière, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Écureuil 94.

Cet investissement s'élève à fr. 20'000.00. Le financement est prévu par un nouvel emprunt.

La partie Sud du mur du cimetière, le long de la propriété de la famille Olivier Pillonel, est fortement dégradée. Si rien n'est entrepris, on peut craindre une chute de ce mur. Selon les spécialistes, la meilleure méthode pour consolider ce mur de manière durable, est de construire un mur de soutènement devant le mur actuel. Une partie du mur du cimetière a déjà été consolidée de cette manière il y a quelques années.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le moratoire sur les investissements, décidé par l'Assemblée communale du 5 décembre 2007, est toujours en vigueur.

Cela dit, l'investissement susmentionné, d'un coût relativement modique (devis établi à SFR 20'000), répond à une nécessité et vise à maintenir le patrimoine communal.

La Commission financière propose à cette Assemblée de lever le moratoire pour cet objet et recommande d'approuver cette dépense.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de fr. 20'000.00 prévu pour la rénovation du mur du cimetière ainsi que son financement par un nouvel emprunt (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

3.3. Investissement et financement : Assainissement de trottoirs

M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable des routes, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Écureuil 94.

Cet investissement s'élève à fr. 15'000.00. Le financement est prévu par un nouvel emprunt.

Il est constaté un vieillissement de la limite « bordure trottoir » qui se manifeste par des fissures. Ces fissures laissent entrer l'eau qui, en gelant, provoque l'éclatement du goudron. De plus, durant la période de végétation, ces fissures sont un lieu de prédilection pour les mauvaises herbes. Afin d'éviter une dégradation trop importante des trottoirs du village, il est urgent d'entreprendre des travaux de réfection.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le moratoire sur les investissements, décidé par l'Assemblée communale du 5 décembre 2007, est toujours en vigueur.

Cela dit, l'investissement susmentionné, d'un coût relativement modique (devis établi à SFR 15'000), répond à une nécessité et vise à maintenir le patrimoine communal.

La Commission financière propose à cette Assemblée de lever le moratoire pour cet objet et recommande d'approuver cette dépense.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Norbert Goujon** propose de brûler les mauvaises herbes avec un chalumeau. Ce procédé permettrait d'économiser les produits chimiques prévus pour ces travaux.

→ **M. Jacques Morel** prend acte de cette proposition en précisant que le système prévu pour l'assainissement des trottoirs n'utilise pas de produits chimiques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de fr. 15'000.00 prévu pour l'assainissement de trottoirs ainsi que son financement par un nouvel emprunt (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie tous les intervenants pour leurs explications sur les divers objets soumis à décision. Avant le vote final sur le budget 2010, il passe la

parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport final de la Commission financière.

Rapport final de la Commission financière

La Commission financière confirme son préavis positif sur le budget 2010 soumis à cette Assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2010 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de produits de fr. 6'259.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2010 est accepté à l'unanimité (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

Budget des investissements (excédent de charges de fr. 977'000.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2010 est accepté à l'unanimité (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également le caissier communal, M. Jean-Pierre Corpataux, pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

Point 4 Modification du règlement scolaire

Mme Anne-Marie Cochard présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 94. Ce règlement était disponible sur le site internet et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale.

Mme Anne-Marie Cochard commente les modifications apportées au règlement scolaire. Il s'agit d'une modification de l'article 5 qui est modifié comme suit :

Article 5 - Jours de congé hebdomadaires et horaire des classes (Art. 22 et 23 LS et art. 27 et 28 RLS)

1. Les jours de congé hebdomadaires sont les suivants : Ecole enfantine et primaire : mercredi après-midi et samedi.
En plus des jours fixés, les élèves de l'école enfantine bénéficient des congés suivants :
 - a. 1^{ère} enfantine : lundi matin, mardi matin, jeudi matin, vendredi matin
 - b. 2^{ème} enfantine : mardi après-midi et jeudi après-midi
2. L'enseignement alterné des classes de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire a lieu le mardi matin et le jeudi matin.

3. L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.
4. La Commission scolaire fixe l'horaire des récréations. Aucun élève ne peut en être privé.
5. La Commission scolaire peut déroger aux règles sur l'horaire des classes lorsque des circonstances particulières l'exigent, notamment en fonction des effectifs et des regroupements des différents degrés. Elle doit toutefois respecter le règlement d'exécution de la loi scolaire en ce qui concerne le nombre des leçons.

Est supprimé « L'enseignement alterné des classes enfantines a lieu le mardi matin et le jeudi matin et est décidé avant le début de l'année scolaire, en fonction des effectifs ».

Cette modification est en lien avec l'introduction des deux années d'école enfantine et a été acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du 9 novembre 2009. Les autres articles ne subissent pas de modification.

M. le Président remercie Mme Anne-Marie Cochard pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification du règlement scolaire (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

Point 5 Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations

M. le Président présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 94.

Mme Anne-Marie Cochard, Conseillère communale, a démissionné de la Commission des naturalisations.

Le 2 décembre 2008, l'Assemblée communale a voté pour que cette Commission soit constituée de 2 membres du Conseil communal et 5 citoyens, élus selon la représentativité politique.

Le Conseil communal présente la candidature de M. Jean-Claude Meyer, Conseiller communal de la liste « Socialiste et Ouverture », en remplacement de Mme Anne-Marie Cochard, démissionnaire.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à l'élection.

Au vote à main levée, l'Assemblée élit à l'unanimité M. Jean-Claude Meyer à la Commission des naturalisations (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

Point 6 Règlement sur le droit de cité communal – approbation

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 94. Ce règlement était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il a pu également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch.

La Commission des naturalisations élue en décembre 2008 a eu le plaisir de rencontrer plusieurs candidats à la naturalisation. C'est une étape à franchir dans le processus. Suite à la mise en place de la nouvelle loi et selon la demande du Canton, un règlement sur le droit de cité communal a dû être établi afin de régler notamment la tarification des émoluments administratifs à facturer lors d'une demande de naturalisation.

Les émoluments sont fixés de la façon suivante :

- naturalisation ordinaire : fr. 500.00 par personne auditionnée
- naturalisation ordinaire pour les personnes de la 2ème génération : fr. 350.00 par personne auditionnée
- octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises : fr. 350.00 par personne auditionnée
- analyse particulière pour dossier complexe : fr. 120.00/heure ou facturation sur la base des frais effectifs.

De plus, le droit de cité peut être accordé si les demandeurs (personnes étrangères, personnes confédérées ou fribourgeoises) résident légalement sur le territoire communal depuis au moins 2 années. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs. Ce règlement doit faire l'objet d'une approbation par l'Assemblée communale.

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité le règlement sur le droit de cité communal (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

Point 7 Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 94.

Une modification de l'art. 36bis Répartition de l'indemnité forfaitaire des statuts de l'ACSMS (Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux) est demandée. En voici la teneur :

Art. 36bis Répartition de l'indemnité forfaitaire

La charge financière de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 4 de la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile est prise en charge par les Communes-membres. Elle est répartie selon la clé suivante :

- 50 % selon la population légale de chaque Commune ;
- 50 % selon la population légale pondérée par le coefficient de la capacité financière de la Commune.

Cette modification émane d'une demande de la Direction de la Santé. En effet, jusqu'à aujourd'hui, chaque district possède sa propre Commission qui décide de ses tarifs. Le but de cette démarche est une uniformisation des tarifs dans tout le Canton. Les indemnités sont versées aux personnes qui s'occupent de membres de leur famille, malades, mais qui restent à domicile. Une autorisation a été accordée pour ne demander que la modification de cet article lors de cette Assemblée communale. Cette décision est indispensable pour le paiement des indemnités forfaitaires dès le 1^{er} janvier 2010. Il y a obligation d'avoir une base légale en cas de réclamation. A noter que d'autres modifications des statuts seront présentées lors de la prochaine Assemblée générale de l'ACSMS et seront soumises aux Assemblées communales en temps voulu.

M. le Président remercie Mme Isabelle Varenne pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS), telle que présentée (résultat du vote : 81 oui, 0 non).

Point 8 Divers

→ Au moyen de divers folios, **M. Martial Wicht**, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, donne différentes explications sur le PAD Le Verger. Il donne plusieurs informations sur ce projet de construction qui sera à l'enquête publique du 4 décembre 2009 au 19 janvier 2010. M. Martial Wicht renseigne différents intervenants sur la mobilité douce, l'accès au quartier, l'arrêt de bus projeté, l'emplacement et l'utilité du trottoir sur la Rte du Marchet ainsi que sur le financement des infrastructures du lotissement. Concernant ce dernier point, il relève qu'une convention a déjà été signée avec les propriétaires et qu'une participation financière sera encaissée par la Commune. Ensuite, les différents investissements seront soumis à l'Assemblée communale pour approbation.

→ **M. le Président** a le plaisir d'informer l'Assemblée que la famille Frosa et Didier Roth a conclu un bail de 5 ans pour la gestion de notre établissement de l'Aigle-Noir dès le 1^{er} janvier 2010. Jusqu'à maintenant, ces personnes tenaient l'Auberge de la Berra à Cerniat. M. le Président souhaite la bienvenue et beaucoup de succès aux nouveaux restaurateurs. A cette occasion, M. le Président remercie les anciens tenanciers Mary-Laure et Nicolas Schorderet et leur souhaite le meilleur pour leurs nouvelles orientations professionnelles.

→ **M. le Président** rappelle le loto des enfants du mardi 8 décembre 2009 à 14h.00 à l'Aigle-Noir ainsi que la vente des sapins de Noël fixée le vendredi 11 décembre 2009 de 15h.30 à 18h.30 sur la place du Complexe communal.

→ **M. le Président** rappelle la soirée des étincelles de Noël qui se déroulera le lundi 7 décembre 2009. Dès 19h.00, se succéderont à l'église des étincelles de musique et de poésies. Ensuite, tout le monde est invité au four-grenier pour partager le thé, le vin chaud et quelques friandises.

→ **M. le Président** donne différentes informations sur les directives en relation avec l'élimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins.

→ **M. le Président** précise les ouvertures de la déchetterie communale pendant les fêtes de fin d'année (fermée les samedis 26 décembre 2009 et 2 janvier 2010).

→ **M. le Président** donne différentes informations sur le projet du Groupe E et de Swisscom en relation avec l'installation de la fibre optique dans notre village. Ce projet pilote est soutenu par le Conseil communal. Le secteur du Marchet-Les Colombettes a été choisi pour le démarrage de ce projet.

→ **M. Jacques Morel** donne différentes informations sur les travaux entrepris par les CFF à la haie du Ch. de la Gare. Suite à plusieurs interventions, il en ressort que les travaux ne donnent pas satisfaction ni au Conseil communal ni à la population. Compte tenu des nombreux utilisateurs de la gare et des enfants se

rendant à l'école qui empruntent ce chemin, celui-ci doit être sécurisé au plus vite pour éviter tout accident. Une meilleure sécurisation est souhaitée sur toute la longueur du tronçon depuis le pont jusqu'à la gare. Le Conseil communal prend acte des différentes interventions de l'Assemblée demandant unanimement de faire pression sur les CFF pour sécuriser cette haie d'une façon plus professionnelle, sur le long terme et selon les règles de sécurité régissant les constructions (BPA, règles et normes des professionnels de la construction). En conclusion, le Conseil communal va aborder une nouvelle fois les CFF afin qu'ils procèdent à de nouveaux travaux de sécurisation de cette haie.

- **Mme Joëlle Curty** signale un trou à remblayer vers l'ancien poids public sur la place de l'Aigle-Noir. **M. Roland Michaely** relève que la place de jeux de l'école devrait subir quelques travaux d'entretien.

→ **M. le Président** prend acte de ces demandes qui seront transmises aux employés communaux pour la suite à y donner.

- **M. Norbert Goujon** demande aux employés communaux de faire en sorte de ne pas bloquer les accès privés lors des travaux de déneigement. Ceci éviterait aux citoyens de peller leurs sorties privées. En outre, au Clos du Four, un écoulement d'eaux pluviales est systématiquement bouché par le déneigement et provoque un ruissellement d'eaux et des dangers d'accident en cas de gel. A cet effet, M. Norbert Goujon propose que la Commune régularise cette situation et qu'elle entreprenne d'éventuels travaux pour remédier à ce problème d'écoulement d'eaux.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention qui sera traitée par le Conseil communal avec les employés communaux.

→ En réponse à **M. Marc Maillard**, **M. le Président** donne différentes informations sur les fusions de Communes. Sur mandat du Canton et pour tenir compte des études de réorganisation des structures territoriales et régionales, les Préfets devront mettre en place des « plans de secteurs » favorisant les fusions de Communes. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles concrètes sur ce dossier. En l'état, si le Conseil communal reste ouvert à de nouvelles études de fusions, aucun projet concret n'est à l'examen pour l'instant.

- **Mme Valentine Jaquier** se renseigne si la Commune va établir un sondage de satisfaction à l'attention des parents concernant le nombre d'unités d'enseignement et les horaires de l'école enfantine, selon le même type que celui qui a été adressé par la DICS au Corps enseignant.

→ **Mme Anne-Marie Cochard** lui répond qu'aucun sondage de ce type n'est prévu dans notre Commune. Par contre, la Commission scolaire va établir un courrier à l'attention de Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot pour lui faire part des

remarques et des premières expériences vécues durant le 1^{er} semestre 2009/2010 en relation avec l'introduction des deux années d'école enfantine (horaires, fatigue des enfants, unités d'enseignement, etc.).

• **Mme Valentine Jaquier** souhaite obtenir des renseignements sur l'organisation de l'AES pour l'année 2010.

→ Tout en indiquant qu'il s'agit d'une structure privée soutenue par la Commune, **Mme Isabelle Varenne** lui répond que l'organisation de l'AES est tributaire du nombre d'enfants inscrits. Concernant la structure AES « Groupe de jeux » pour les enfants de l'école enfantine, celle-ci ne fonctionne pas en dessous d'un nombre limite d'inscriptions. Mme Isabelle Varenne ajoute qu'une coordination devrait être examinée entre l'école et la structure afin de connaître au plus vite les alternances à l'école, ceci pour garantir un nombre d'inscriptions en suffisance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement à la chose publique.

En cette fin d'année, M. le Président remercie toutes les personnes qui contribuent au bien-être de la population de notre village, particulièrement les employés communaux, le corps enseignant, les membres des différentes Commissions, ses collègues du Conseil communal ainsi que tout le personnel de l'Administration communale. A tous, il souhaite une bonne rentrée et de joyeuses fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié offert par la Commune est partagé après l'Assemblée communale.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 22h.10.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux